

Année 2018  
Séance du 5 avril 2018

N° 26  
Objet : Parc d'Activités la  
Cassine à Peyruis – Projet de  
Cession à la Société REBATET  
du Lot n° 12 d'environ 2000 m<sup>2</sup>  
– parcelle A839p

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent  
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René  
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor  
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger  
MAGAUD Marie José  
MUNOZ MALDONADO Julien

2018-203  
EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180405-26\_05042018

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

**Objet : Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis : projet de cession du lot N°12 d'environ 2 000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle A 839p à la Société REBATET –**

Diverses autorisations :

- A pénétrer pour réaliser des études et sondages de sol
- A déposer une demande de permis de construire avec 332 m<sup>2</sup> de surface de plancher

Jean-Marc REBATET, dirigeant fondateur de la SARL REBATET Transport, société spécialisée dans le transport de type messagerie, a sollicité la Communauté d'agglomération en février 2018, pour acquérir un terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur le Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis.

La SARL REBATET Transport est actuellement installée à Malijai dans des locaux trop exigus pour assurer son développement. Elle a un besoin rapide de nouveaux locaux pour pouvoir assurer les prestations de transport pour de grands donneurs d'ordre nationaux. Elle emploie actuellement 22 équivalents temps plein.

L'objectif du projet est d'implanter un bâtiment pensé pour la livraison de messagerie, c'est-à-dire avec un quai de déchargement central permettant de remplir rapidement une dizaine d'utilitaires plusieurs fois par jour.

Après différents échanges avec le représentant de cette société, un terrain d'environ 2 000 mètres carrés (m<sup>2</sup>) situé au sud du lot de l'activité « SOPHIM » cadastré A 839p, en zone Uzib au Plan Local d'Urbanisme de Peyruis, a été retenu.

La société prévoit d'y édifier un ensemble bâti d'environ 332 m<sup>2</sup> de surface de plancher qui correspond à une première phase d'investissement. En effet, ils projettent une deuxième phase d'investissement à l'horizon 2020 pour arriver à terme à un bâtiment d'une surface totale de 572 m<sup>2</sup>.

Cette installation consoliderait les 22 emplois actuels et permettrait 5 nouvelles embauches.

L'acquisition du lot s'effectuerait par la SCI les 3 M dont les représentants légaux sont Jean-Marc REBATET et Emmanuelle BONNET

Afin de poursuivre la constitution du dossier nécessaire au projet de cession, le futur acquéreur sollicite les autorisations suivantes :

- De pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- De déposer une demande de permis de construire pour l'édification d'un ensemble bâti de 327 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur une partie de la parcelle A839.

Lors d'une prochaine réunion du conseil de communauté, il sera soumis à votre appréciation le projet de cession.

Il est demandé,

D'autoriser la SARL REBATET Transport :

- ♦ A pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- ♦ A déposer une demande de permis de construire, auprès de la Commune de Peyruis, pour l'édification d'un ensemble bâti de 327 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

